

25 nouvelles inédites en

Catherine Mavrikakis

Michel Tremblay

Perrine Leblanc

Yann Martel

> 140 caractères >

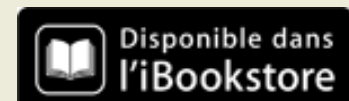
Alexandre Jardin

Tahar Ben Jelloun

Tonino Benacquista



Un livre électronique



et disponible à ledevoir.com

Un dossier à lire dans le Cahier Livres

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. CIV N° 21

LE DEVOIR, LES SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 FÉVRIER 2013

2,61 \$ + TAXES = 3,00 \$

SANTÉ MENTALE: DES SOLUTIONS

Revenir à la vie étape par étape

Les appartements supervisés, un pas vers l'autonomie



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Evgeny (ci-dessus) habite chez Nancy Auger, une mère de famille qui a reçu une formation de l'Institut Douglas pour héberger des personnes souffrant de maladie mentale. Il est nourri, logé, et on supervise sa prise de médicaments. Son rêve? «Avoir un appartement supervisé.»

Les problèmes de santé mentale touchent un lot important de Québécois, mais on peine toujours à les nommer, les prévenir et les soigner. Les failles du système québécois de la santé sont immenses pour ces maux de la tête, mais il existe des portes ouvertes sur l'espoir.

CAROLINE MONTPETIT

Nathalie était enseignante au secondaire lorsque des problèmes de santé mentale lui ont fait perdre son emploi. Puis, elle a perdu son logement. Et elle a connu l'itiné-

rance. Un trou noir dans sa vie, dont elle s'est relevée avec peine. « Cela a pris un an avant que je touche mes assurances », raconte-t-elle.

C'est en retournant chez sa mère qu'elle a réussi à remonter la pente. Victime d'hallucinations, elle est hospitalisée et se fait finalement

prescrire des médicaments. Elle se retrouve ensuite dans une maison de transition tenue par Nancy Auger. Mère de famille, Nancy Auger a reçu une formation de l'Institut Douglas pour héberger neuf personnes souffrant de maladie mentale, en plus de son mari et de ses

VOIR PAGE A 10: SANTÉ

Dossier · Dépistage précoce: intervenir rapidement pour éclaircir l'avenir. Pages A 6 et A 7

ASSURANCE-EMPLOI

Des centaines de millions à récupérer, dit Ottawa

- Ottawa confirme l'existence de cibles de réduction
- Harper ferme la porte aux demandes de Québec

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Le gouvernement conservateur a reconnu vendredi qu'il fixe des « objectifs par région », détaillant la valeur des prestations d'assurance-emploi qui doivent être coupées. Ottawa estime avoir ainsi des « centaines de millions » à récupérer auprès des fraudeurs. Pour l'opposition, cela confirme les pressions faites sur les enquêteurs pour qu'ils atteignent les quotas fixés.

Le dossier de l'assurance-emploi — et les révélations du *Devoir* concernant l'existence de quotas imposés aux enquêteurs aux fraudes — a monopolisé l'attention vendredi. Mais les pressions multiples pour un assouplissement de la réforme de l'assurance-emploi n'ont pas fait fléchir le premier ministre Harper.

Ce dernier a indiqué depuis Lévis qu'il n'entend pas modifier les paramètres du nouveau régime, tout en rappelant que celui-ci est de compétence exclusivement fédérale.

A Ottawa, le gouvernement conservateur a

VOIR PAGE A 10: EMPLOI

Lire aussi · L'éditorial de Bernard Descôteaux: Premiers échanges. Page B 4

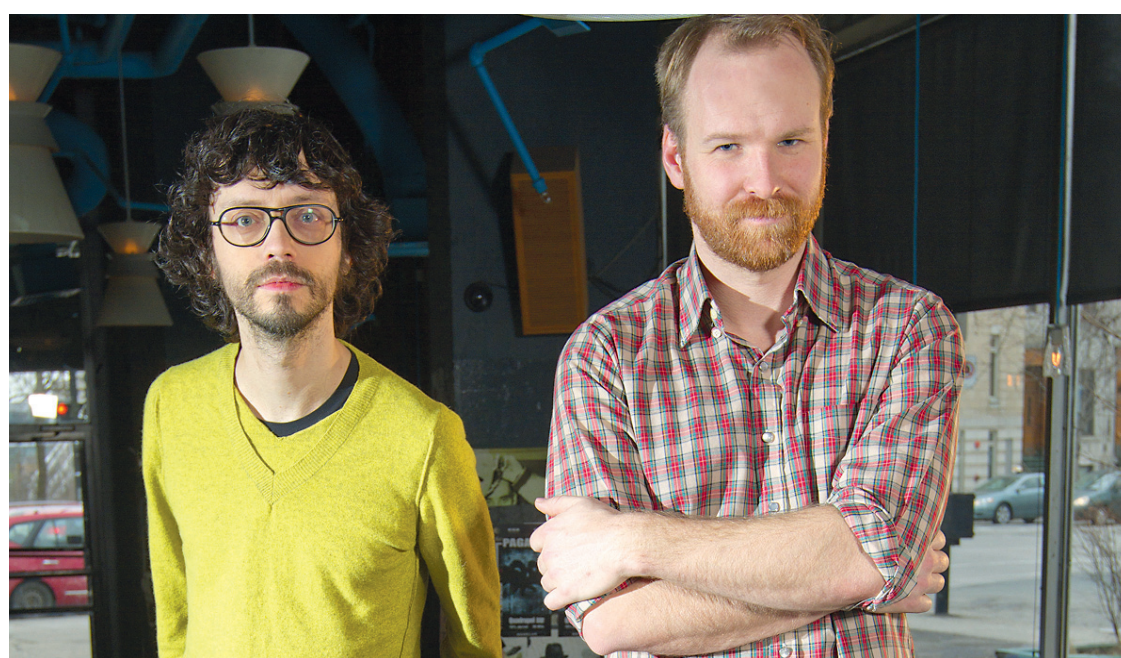
Les élans d'Avec pas d'casque et de Philippe B

Leur musique ne se chauffe pas tout à fait du même bois, mais il y a quelque chose qui unit le groupe Avec pas d'casque et l'auteur-compositeur-interprète Philippe B. Quelque chose qui fait écho chez les 25-35 ans qui pourrait peut-être expliquer leur récent succès. Les deux groupes seront d'ailleurs vendredi en concert à l'église Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, entre autres en compagnie du Quatuor Molinari.

PHILIPPE PAPINEAU

À un an d'intervalle, Philippe B et Avec pas d'casque ont connu à peu près le même destin. Artistes établis sur la scène indépendante montréalaise, leur plus récent disque respectif leur a ouvert des portes encore plus grandes, confirmant l'amour de beaucoup de Québécois pour le folk, la poésie évocatrice mais terre-à-terre, et aussi, pour l'humilité de ceux qui la composent.

En 2011, Philippe B, Abitibien d'origine, a trouvé une place de choix dans les palmarès de fin d'année d'à peu près tous les médias — y



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Philippe B (à gauche) en compagnie de Stéphane Lafleur, chanteur du groupe Avec pas d'casque

AUJOURD'HUI



Perspectives · La recherche au régime sec? Perplexes et inquiets, les chercheurs pressentent des effets dramatiques. Page B 1



Avis légaux.....	C 6
Carières.....	C 5
Décès.....	C 9
Mots croisés.....	D 4
Petites annonces.....	C 9
Sudoku.....	D 6

L'Artisan du Store

STORES SUR MESURE OPAQUE, SOLAIRE ou TRANSLUCIDE

Fabriqués au Québec

Claude Bouchard
MONTRÉAL 514 231-8677
QUÉBEC 418-654-8677
TROIS-RIV. 418-696-8677
LONGUEUIL 450-445-9829
LAVAL 450-627-3716

- Stores motorisés
- Toiles à rouleau
- Stores romains
- Panneaux coulissants
- Stores verticaux PVC
- Stores horizontaux de bois, de PVC, de métal
- Toiles pour verrière
- Stores extérieurs
- Persiennes

50% ou INSTALLATION GRATUITE

STORES DE BOIS TEINTURE, ESSUYÉE TOILES SOLAIRES DÉCORATIVES MOTORISÉES

DEMANDEZ UNE ESTIMATION GRATUITE RÉSIDENTIEL et COMMERCIAL

QUÉBEC 418 654-8677
TROIS-RIV. 819 696-8677
MONTRÉAL 514 231-8677
LAVAL 450 627-3716
LONGUEUIL 450 445-9829
BROMONT 450 534-4377
RÉPENTIGNY 450 585-7577
TERREBONNE 450 437-4666
ST-SAUVEUR 450 227-7377

SOLUTION CERTIFIÉE 5 ÉTOILES DÉVELOPPEMENT D'AFFAIRES

Chantal Thibault
Québec 418 692-6677
Montréal 514 796-8677

ACTUALITÉS

Indemniser les enfants sourds abusés

L'Association des victimes de prêtres demande au père supérieur des Clercs de Saint-Viateur, Claude Roy, de mettre en place un processus d'indemnisation pour les centaines d'enfants sourds-muets qui ont été agressés sexuellement au cours de leur fréquentation de l'Institut des sourds de Montréal, de 1940 à 1982. L'Association faisait cette requête en marge des plaidoiries, qui avaient cours au Palais de justice de Montréal, autour du recours collectif qui oppose les victimes de l'Institut des sourds de Montréal à 28 clercs de Saint-Viateur et six laïcs, pour des sévices survenus sur une période de 40 ans. « Il préfère payer ses avocats 500 \$ l'heure plutôt que d'indemniser les victimes; c'est franchement pitoyable », faisait valoir la fondatrice de l'Association, France Bédard, au sujet du père Claude Roy.

Le Devoir

Le projet de réforme du Sénat prend la direction de la Cour suprême

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire à Ottawa

Après avoir refusé pendant cinq ans de soumettre sa réforme du Sénat à l'avis de la Cour suprême, le gouvernement de Stephen Harper fait volte-face. Pour s'expliquer, il accuse l'opposition et le gouvernement québécois de retarder sa mesure.

Les conservateurs ont beau être majoritaires depuis un an et demi, le ministre de la Réforme démocratique a insisté, vendredi, pour imputer aux partis d'opposition le fait que sa réforme n'ait toujours pas été adoptée, ni même débattue depuis près d'un an. Pourtant, le gouvernement n'a pas hésité à user de sa majorité pour limiter le temps de débat et accélérer l'adoption d'autres me-

sures (le bâillon a été imposé 28 fois depuis l'élection de 2011, selon le NPD). Pourquoi pas cette fois-ci? Le ministre Tim Uppal n'a pas expliqué.

Il a plutôt rajouté qu'en confiant la réforme du Sénat à la Cour d'appel, le gouvernement du Québec est lui aussi à blâmer pour expliquer que le projet de loi C-7 fait du surplace au Parlement.

« Alors, la meilleure façon d'aller de l'avant avec notre réforme du Sénat et d'avancer à un rythme accéléré, c'est de la confier à la Cour suprême », a plaidé Tim Uppal.

D'abord la Cour d'appel

Or, même si la Cour suprême est chargée du dossier dès maintenant, rien ne garantit que cela précipite une décision. Dans le dossier de la commission nationale des



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre de la Réforme démocratique, Tim Uppal, impute aux partis d'opposition le fait que sa réforme du Sénat n'ait toujours pas été adoptée, ni même débattue depuis près d'un an.

valeurs mobilières, la Cour suprême avait attendu que se prononcent d'abord les Cours d'appel du Québec et de l'Al-

berta. Si c'est le cas avec la réforme du Sénat, une décision du plus haut tribunal pourrait ne pas être rendue

avant la mi-2014 — ce qui rendrait fort peu probable l'adoption de C-7 avant les prochaines élections fédérales prévues à l'automne 2015.

Là encore, le ministre Uppal a refusé de reconnaître cette possibilité.

L'offensive d'Ottawa a été mal accueillie à Québec, où le ministre de la Justice a accusé « l'initiative unilatérale du fédéral [d'être] prématurée et irrespectueuse de la démarche québécoise ».

Le gouvernement de Jean Charest avait le premier demandé à la Cour d'appel d'étudier le C-7, l'été dernier, arguant que les changements proposés à la Chambre haute sont inconstitutionnels puisque les provinces ne sont pas consultées. « Le gouvernement fédéral tente de court-circuiter le gouvernement du Québec en s'appuyant sur sa position prépondérante dans le système juridique canadien, ce qui est inacceptable », a dénoncé le ministre de la Justice péquiste, Bertrand St-Arnaud, en prévenant que Québec n'abonnerait pas son recours.

Le plus haut tribunal a lui-même reconnu les bénéfices de décisions de premières instances, a d'ailleurs noté Sébastien Grammond. « C'est sûr qu'ultimement la Cour suprême a le dernier mot. Maintenant, la Cour suprême dit souvent dans ses décisions qu'elle bénéficie de l'opinion des tribunaux inférieurs », a souligné le professeur de droit à l'Université d'Ottawa.

Les balises de l'étude

L'avantage d'Ottawa en confiant lui-même la cause à la Cour suprême, c'est de déterminer les balises de l'étude, a expliqué à son tour Benoît Pelletier. « La stratégie, c'est [...] qu'en soumettant un renvoi à la Cour suprême, le fédéral pose ses propres questions », a noté l'ancien ministre libéral aux Affaires intergouvernementales à Québec, aujourd'hui professeur de droit à l'Université d'Ottawa.

Le gouvernement Harper soumet davantage de questions à la Cour suprême que Québec à la Cour d'appel, en demandant si le Parlement a la compétence de légiférer un mandat aux sénateurs (d'une durée de huit, neuf, dix ans ou de deux ou trois législatures); de mener une consultation nationale, ou provinciale; ou carrément d'abolir le Sénat.

En vertu du projet de loi C-7, les sénateurs siègeraient neuf ans — plutôt que jusqu'à l'âge de 75 ans — et les provinces méneraient, si elles le veulent et à leurs frais, un vote « consultatif » pour recommander des candidats au premier ministre, qui aurait néanmoins le dernier mot.

Près de la moitié des provinces s'opposent au C-7, non seulement comme Québec pour des raisons constitutionnelles, mais aussi parce qu'elles refusent de devoir payer des élections sénatoriales.

Les libéraux ne s'opposent pas à une réforme. Mais depuis 2007, ils recommandent que la Cour suprême soit appelée à trancher, arguant eux aussi que le C-7 doit obtenir l'assentiment de sept provinces représentant 50% de la population canadienne. Bonne nouvelle donc que les conservateurs obtiennent, a réagi Stéphane Dion. « Nous auraient-ils écoutés qu'ils auraient eu leur réponse depuis longtemps et on serait fixé. »

Les néodémocrates, qui ne comptent pas de représentant au Sénat et souhaitent son abolition, déplorent que M. Harper promette sa réforme tout en trainant par sa faute de la patte dans le dossier. Selon Nathan Cullen, les conservateurs « appuient sur le bouton de délai, c'est une façon pour eux de se débarrasser des critiques qui proviennent de leur propre caucus ». Le Bloc québécois souhaite aussi abolir le Sénat, mais, en attendant, « qu'on le fasse correctement en consultant les provinces », a insisté le chef Daniel Paillé.

Le Devoir

LE 2 FÉVRIER

SUPER SAMEDI

JUSQU'À 20%

LIMITE DE 3 BOUTEILLES PAR PRODUIT

JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS

RABAIS DE	RABAIS DE	RABAIS DE	RABAIS DE	RABAIS DE	RABAIS DE
2,55 \$	2,35 \$	4,00 \$	3,10 \$	5,00 \$	5,70 \$
10,10 \$ 12,65 \$	9,30 \$ 11,65 \$	15,15 \$ 19,15 \$	12,35 \$ 15,45 \$	20,15 \$ 25,15 \$	22,25 \$ 27,95 \$
Albis DÉLICAT ET LÉGER	J.P. CHENET FRUITÉ ET GÉNÉREUX CABERNET-SYRAH	RAVENS WOOD AROMATIQUE ET CHARNU ZINFANDEL	LOUIS ESCHENAUER AROMATIQUE ET SOUPLE BORDEAUX	RUFFINO AROMATIQUE ET CHARNU RISERVA DUCALE	Coureur des Bois CRÈME D'ÉRABLE MAPLE CREAM

La modération a bien meilleur goût.

Educ'Alcool

18+

Titulaires de permis, agences de la SAQ, comptoirs Vin en vrac, SAQ Dépôt, SAQ Signature et SAQ.COM exclus. L'offre Economisez jusqu'à 20% sur ces 6 produits est en vigueur le samedi 2 février 2013 seulement, jusqu'à la fermeture de la succursale ou l'épuisement des stocks, selon la première éventualité. Limite de 3 bouteilles par produit, par client, par transaction, pour chacun des produits suivants: Albis, vinho regional peninsula de setúbal (code SAQ: 00319905); Ruffino Riserva Ducale, chianti-classico d.o.c.g. (code SAQ: 00045195); Ravenswood Vintners Blend, zinfandel, californiana (code SAQ: 00427021); Réserve de Louis Eschenauer, bordeaux a.o.c. (code SAQ: 00517722); J.P. Chenet, cabernet-sauvignon/syrah, vin de pays d'oc (code SAQ: 10536757); Coureur des Bois, boisson à la crème et au sirop d'érable (code SAQ: 11091921). Quantités limitées à 35000 caisses pour tout le réseau. Aucune mise de côté n'est acceptée. 18 ans ou plus.

PRENEZ GOÛT À NOS CONSEILS



ACTUALITÉS



CLÉMENT ALLARD LA PRESSE CANADIENNE
Au terme de la rencontre du caucus péquiste, la première ministre Pauline Marois a dit s'attendre à une session parlementaire corsée.

Pont Champlain : Québec et Ottawa travailleront ensemble

ROBERT DUTRISAC
à L'Estérel et Lévis

Pauline Marois est ressortie enchantée de sa première rencontre de travail avec Stephen Harper, au cours de laquelle les deux premiers ministres se sont entendus pour que leurs gouvernements travaillent ensemble au projet du nouveau pont Champlain.

« C'a été une rencontre très fructueuse », a livré Pauline Marois après leur entretien, qui a duré quelque quarante minutes. « J'ai indiqué qu'il était inadmissible que son gouvernement agisse en solitaire sur cette question qui est névralgique pour la région de Montréal », a signalé la première ministre, qui a demandé au premier ministre de créer une « table » afin que les deux gouvernements puissent « discuter, échanger, s'entendre sur des stratégies, sur la place qu'occupera le transport en commun ». Stephen Harper, qui n'a pas tenu de point de presse après cette rencontre, a accueilli cette demande « très favorablement », selon la première ministre. « Le gouvernement du Québec et le gouvernement d'Ottawa vont travailler ensemble », s'est-elle réjouie.

Tout est également au beau fixe avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait à la négociation de l'accord commercial entre le Canada et l'Europe. Le modèle où un négociateur québécois, en l'occurrence Pierre Marc Johnson, peut faire valoir le point de vue du Québec tout au long des pourparlers « est très satisfaisant pour le Québec », juge Pauline Marois, tellement, qu'elle a demandé qu'il soit appliqué aux négociations du Partenariat transpacifique, auxquelles participent 11 pays dont le Canada. Là encore, Stephen Harper s'est montré ouvert, a-t-elle mentionné.

Un projet sur la laïcité

Plus tôt dans la journée, au terme du caucus présessionnel des députés du Parti québécois tenu à L'Estérel, dans les Laurentides, Pauline Marois a révélé dans un point de presse que son gouvernement déposera au début de l'été au plus tard des « documents d'orientation » sur la laïcité qui permettront de consulter la population « sur la base de projets concrets ».

Sa position n'a pas changé. « Le choix du Parti québécois n'a pas été celui de la laïcité ouverte, mais plutôt d'une laïcité stricte,

et c'est l'orientation que, moi, je privilégie. Mais je me permets quand même de déposer une proposition qui va permettre d'entendre une dernière fois les Québécois sur cette question », a dit la première ministre.

Au cours de la prochaine session qui s'ouvre le 12 février, le gouvernement Marois continuera sa « lutte à la corruption » avec la présentation d'un projet de loi sur le financement de la politique municipale. Pauline Marois entend aussi mettre « beaucoup d'accent » sur l'économie et la création de richesse.

La première ministre souhaite tirer avantage des surplus d'électricité que supporte Hydro-Québec pour attirer au Québec des entreprises qui consomment beaucoup d'électricité et pour électrifier les transports.

Pauline Marois estime que la situation minoritaire de son gouvernement n'a pas empêché son gouvernement d'agir jusqu'ici, puisque les partis d'opposition ont « assez bien collaboré ». La prochaine session « pourrait être plus difficile », a-t-elle admis. « On rentre dans une période où on attaque des morceaux un peu plus costauds », comme le projet de loi 14 pour renforcer la Charte de la langue française, un projet de loi sur les mines et un règlement sur les redevances tirées de l'exploitation des ressources naturelles.

Par ailleurs, Pauline Marois a affirmé sa confiance envers son ministre responsable des relations avec la communauté anglophone, Jean-François Lisée, qui veut qu'on exige le bilinguisme des employés de la Société des transports de Montréal, qui sont en relation avec la clientèle. Or, elle a pris une tout autre position à ce sujet. « Je ne crois pas que c'est une avenue pour nous de soutenir le bilinguisme », a-t-elle dit à une journaliste anglophone.

Les affaires doivent se faire en français, tout comme les relations du gouvernement avec les citoyens, bien que son gouvernement entende respecter les droits de la communauté anglophone d'avoir accès à des services en anglais en matière de santé et de justice, notamment, a-t-elle dit en substance. « Nous ne sommes pas dans une société, dans un pays qui est bilingue. La langue officielle ici est le français », a-t-elle déclaré dans la langue de Shakespeare.

Le Devoir

Le « syndrome Armstrong » en politique

Lorsque vient le temps d'expliquer des agissements douteux, les politiciens souffrent du « syndrome Lance Armstrong », affirme Amir Khadir. « Non, mais on en a soupé, au Québec, de tous ces politiciens qui disent : on ne pouvait pas savoir ! On a besoin d'Oprah pour les faire passer aux confidences. » Le député de Québec solidaire commentait, en entrevue au Devoir, les dernières révélations de Radio-Canada, qui démontraient que le chef du Parti libéral, Jean-Marc Fournier, avait participé en 2008 à une activité de financement au désormais célèbre 1000, de la Commune à Montréal en présence de deux personnes liées au crime organisé. Ce dernier s'est défendu jeudi soir en disant qu'il ne pouvait pas savoir, deux ans à l'avance, que ces personnes seraient accusées. Selon lui, Jean-Marc Fournier n'est « pas un novice » en matière de financement, il aurait donc dû poser des questions. « Soit c'est un parfait incompetent, ce dont je doute, soit il est tombé dans le déni, dans l'aveuglement volontaire. »

Le Devoir

Vague de mécontentement au PQ

Au moins cinq membres de l'exécutif de Maskinongé démissionnent en bloc, reprochant au parti d'abandonner ses engagements et de s'éloigner de ses militants

JESSICA NADEAU
Correspondante parlementaire à Québec

À quelques jours du Conseil national du Parti québécois, une vague de mécontentement déferle sur le parti avec la démission en bloc d'au moins cinq membres de l'exécutif de Maskinongé, qui se disent tout simplement désabusés par les fausses promesses et le peu d'intérêt accordé aux militants et à l'option souverainiste.

« En même temps que le gouvernement du Parti québécois prend ses distances par rapport au programme du parti, le PQ, notamment la permanence nationale, se bureaucratise et s'éloigne de sa base militante, en mettant l'emphase plus sur les procédures que sur l'atteinte de l'objectif », écrit les démissionnaires dans une lettre datée du 29 janvier.

Ils reprochent au gouvernement Marois des « décisions qui semblent un peu précipitées », dont l'annonce de la fermeture de Gentilly-2 qui, selon le président démissionnaire Robert Gauthier, a été faite de façon tout simplement « cavalière ».

La lettre fait également mention de « l'abandon ou le report d'engagements électoraux importants comme l'abolition de la taxe santé », d'un « budget qui s'inscrit plus dans les demandes à court terme de la communauté des affaires que dans la lignée des consensus dans le programme du parti », et des fameuses « sagas » Breton et Bois-

clair pour lesquelles Robert Gauthier s'est fait poser de questions par les membres.

« Nous, on a vendu notre programme pendant les élections, et là, on voit que ces mesures sont amenues, explique Robert Gauthier en entrevue au Devoir. On nous dit que c'est un gouvernement minoritaire, mais en même temps, il y a des choses qu'on pouvait faire à l'automne et qu'on ne pourra plus jamais faire. »

Souveraineté

Il évoque également les relations avec la permanence nationale du parti, qui ne reconnaît pas suffisamment l'implication des militants et

« Nous sommes perçus comme des gens qui servent à amasser des fonds pour financer la permanence, tout simplement »

des exécutifs régionaux. « Nous sommes perçus comme des gens qui servent à amasser des fonds pour financer la permanence, tout simplement », se désole Robert Gauthier.

Il déplore surtout le fait que le parti ne mette plus l'emphase sur la souveraineté. « Il est de plus en plus évident que le Parti québécois, qui a été un grand parti au Québec, ne réussit plus à rassembler seul l'ensemble des forces souverainistes pour atteindre l'objectif de faire du Québec un pays. [...] Une des raisons,

selon nous, vient sans doute du fait que les dirigeants actuels du PQ, qui répètent souvent être souverainistes, ne consacrent pourtant pas beaucoup de temps, d'énergie et de ressources à expliquer les avantages pour une nation d'avoir son propre pays. »

En entrevue, il précise ne pas vouloir personnaliser ses attaques envers la première ministre Pauline Marois, puisque ce sont des décisions qui sont prises de manière consensuelle par le conseil des ministres.

Questionné sur le plan d'action visant à faire la promotion de l'option souverainiste qui devrait être lancé lors du Conseil national à Drummondville le week-end prochain, Robert Gauthier affirme que ce n'est pas la première fois que l'on promet de grandes actions sans y mettre les moyens. « On a beau avoir les plus beaux plans, si on n'a pas l'argent qui vient avec, on s'en va encore vers des comités et des études. Ce n'est plus de cela que nous avons besoin. »

« Loin de l'hécatombe »

Robert Gauthier affirme que sept des douze membres de l'exécutif de Maskinongé se sont joints à lui, même s'ils ne sont que cinq à avoir signé la lettre. Mais Francis Clément, qui siège toujours sur l'exécutif, conteste des chiffres. Ils ne sont pas huit à avoir quitté, selon lui, mais six,

dont une pour des raisons personnelles. « Je ne minimise pas, mais je relativise, on est loin de l'hécatombe dont certains parlaient ce matin », affirme-t-il en entrevue.

En marge du caucus du gouvernement, qui se tenait à l'Estérel, M^{me} Marois a répondu que « c'est dommage, mais d'autres prendront la relève ». Elle invite par ailleurs les démissionnaires à « continuer à militer pour la souveraineté », comme ils disent vouloir le faire dans leur missive.

De son côté, le député péquiste de Saint-Maurice, Luc Trudel, estime que cette sortie est « déplorable », mais se fait rassurant : « Si vous me demandez si le leadership de M^{me} Marois est contesté, je vous répondrai certainement pas, surtout pas ces temps-ci ! Elle n'aura jamais été aussi solide, tout le monde est de bonne humeur, et on a une équipe soudée. »

Mais pour Mario Charron, ex-président de Groulx, qui a démissionné avant les élections l'été dernier, les commentaires de M^{me} Marois sont une véritable insulte. « On voit bien qu'elle n'a jamais compris pourquoi les militants démissionnent. C'est exactement ce que nous avons subi dans Groulx. Elle est en train de mettre à terre ce parti. Et je peux dire, de source sûre, que ce n'est pas tout le monde qui est heureux à l'intérieur de ce parti. »

Avec Robert Dutriscac
Le Devoir



HÔTELS
Fairmont

TOUT LE MONDE EST UNIQUE
SPECIAUX D'HIVER

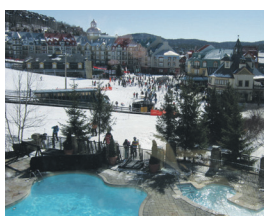
Ici, le plaisir fait boule de neige!

Pour des vacances d'hiver en famille, les hôtels Fairmont sont de formidables destinations. Situés en pleine nature ou en milieu urbain, nos établissements de prestige offrent une qualité d'accueil à faire rêver petits et grands. Nouveaux menus santé pour enfants, fine gastronomie et confort exquis, voilà de séduisants atouts pour mieux apprécier nos multiples activités incluant ski, patin sur glace, curling, glissade, traîneau à chiens, motoneige, magasinage, massothérapie et plus encore.

Pour informations et réservations, composez le 1 800 441 1414 ou consultez fairmont.fr (code promotionnel PCWS)



Fairmont
Le Château Montebello
à partir de 199 \$*



Fairmont
Tremblant
à partir de 199 \$*



Fairmont
Le Reine Elizabeth
à partir de 179 \$*



Fairmont
Le Château Frontenac
à partir de 189 \$*



Fairmont
Le Manoir Richelieu
à partir de 159 \$*

*Par chambre, par nuitée, pour 2 adultes et 2 enfants de moins de 18 ans dans une chambre Fairmont. Taxes et services en sus. Selon les disponibilités. Une nuit payable à l'avance. Aucun remboursement. En vigueur jusqu'au 30 avril 2013.



ACTUALITÉS

La question des droits de scolarité sera réglée au Sommet

Les Québécois attendent des décisions de l'événement, affirme le ministre de l'Éducation supérieure

LISA-MARIE GERVAIS
à Rimouski

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, souhaite que la question des droits de scolarité se règle au prochain Sommet sur l'éducation supérieure à la fin février. « On ne tiendra pas un sommet pour reporter à plus tard dans un échéancier indéfini une décision aussi importante que celle-là », a-t-il déclaré vendredi, lors d'un point de



Pierre Duchesne

presse en marge de la dernière rencontre préparatoire à l'événement, tenue à Rimouski. « Le Sommet doit être le lieu où on peut s'entendre là-dessus. »

C'est ce que les Québécois attendent, a-t-il ajouté, promettant qu'à la fin, « il y aura des décisions prises, des chantiers lancés et probablement des projets de loi envisagés ».

La Fédération étudiante universitaire (FEUQ) attend les conclusions du Sommet de pied

ferme. Sa présidente, Martine Desjardins, a durci le ton à l'endroit du ministre et a averti que les étudiants ne se laisseront pas imposer l'indexation. « Si le gouvernement pense qu'il peut gagner sans les jeunes, il se met le doigt dans l'œil », a-t-elle dit, en rappelant que le gouvernement est minoritaire et qu'il a passé avec quatre députés de plus. « Il va falloir qu'il écoute la voix des jeunes, parce que je peux vous garantir que les étudiants vont le retenir aux prochaines élections », a-t-elle menacé. La FEUQ décidera de ses moyens d'action à son

prochain congrès les 8, 9 et 10 février prochains.

Assises de recherche

Tenant encore de rassurer les chercheurs mécontents des compressions en recherche, le ministre Duchesne a annoncé la tenue d'assises nationales de la recherche en avril. Les mémoires reçus et les travaux de réflexion déjà entamés, notamment par l'ACFAS, serviront à l'exercice, qui aboutira en une Politique nationale sur la recherche et l'innovation (PNRI). « Il y a déjà un travail de fait considérable et il faut arriver à des discussions en face à face. »

Pour la présidente de la FEUQ, c'est déjà tard. « On ne sait jamais quand on va avoir la fameuse politique, ça va créer un flottement », a dit M^{me} Desjardins. Pour elle, ce n'est rien pour rassurer les chercheurs. « On a besoin de savoir c'est quoi le financement pour les années subséquentes; si on n'est pas capable de tableur là-dessus, ça va bloquer la recherche dans les universités, c'est un problème majeur ».

Au terme de cette dernière rencontre avant le Sommet, l'importance de la recherche pour le développement régional a fait, sans surprise, consen-

sus. S'il admet que l'exercice n'est pas vain, le porte-parole libéral en matière d'Enseignement supérieur, Gerry Sklavounos, dresse toutefois un bilan sévère des quatre rencontres. Pour lui, les dés sont pipés, notamment parce que le scénario de la gratuité a été écarté. Le Sommet sur l'éducation se tiendra les 25 et 26 février prochains à Montréal.

Le Devoir

D Lire aussi · Un compte-rendu plus complet de la rencontre est publié à ledevoir.com

André-Grasset se défend

Le cégep privé est accusé de voler des étudiants aux régions en lançant un nouveau programme en télévision

LISA-MARIE GERVAIS
à Rimouski

Le collège André-Grasset se défend de voler des étudiants aux régions. La directrice générale de ce cégep privé de Montréal, Lyne Boileau, ne croit pas que son nouveau programme de Techniques de production et de postproduction télévisuelles soit en compétition avec celui d'Art et technologie des médias du cégep de Jonquière, qui en a pour l'instant l'exclusivité.

D'abord, avance-t-elle, parce que ce programme intensif de 18 mois, qui coûte de 16000\$ à 18000\$, ne s'adresse pas à des jeunes qui sortent du secondaire, mais bien à des étudiants détenteurs d'un diplôme d'études collégiales (DEC). Mais aussi parce qu'il ne peut accepter que 25 étudiants par cohorte, précise M^{me} Boileau, également présidente de l'Association des collèges privés.

« Peut-être que des étudiants adultes vont faire le choix de ne pas aller [à Jonquière], mais en même temps, on a fait le choix de ne pas offrir notre programme à de nombreux étudiants, justement pour ne pas avoir cette difficulté-là », a-t-elle indiqué au Devoir en marge de la rencontre pré-Sommet sur l'éducation à Rimouski vendredi.

« C'est un débat qui est plus grand que nous », a noté M^{me} Boileau, qui se dit consciente du problème du recrutement en région. Pour elle, son programme sera complémentaire, car il visera les immigrants. « On a aussi

plusieurs programmes, comme l'animation 3D, qui peuvent lui apporter une touche particulière. »

La présidente de la Fédération étudiante collégiale (FECQ), Éliane Laberge, déplore le précédent qui est créé. « C'est vrai que le programme d'André-Grasset ne viendra peut-être pas chercher la même clientèle, a-t-elle reconnu. Mais ça vient quand même créer une brèche. » Elle dit craindre que le nombre d'étudiants admis dans ce programme ne continue de croître et souhaite que le ministre intervienne pour protéger les programmes exclusifs. Ceux-ci sont régis par deux lois distinctes, qui font que « le privé marche sur les pieds du public », souligne M^{me} Laberge.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, reconnaît que l'État a un rôle à jouer pour contrer le « phénomène de cannibalisation » et souhaite en discuter. « À la fin du sommet, il y aura des décisions prises, des chantiers lancés, probablement des projets de loi envisagés, on verra là si ce thème se développera de façon suffisante pour avoir un consensus. »

Le nouveau programme du collège André-Grasset a été autorisé sous le précédent gouvernement libéral. Il débutera en septembre 2013.

Le Devoir

D Lire aussi · Une version longue de ce texte est publiée à ledevoir.com



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Sous les yeux du maire Régis Labeaume, le premier ministre Stephen Harper a serré la pince du Bonhomme Carnaval pour le bénéfice des photographes.

Harper à Québec: rien de neuf

L'annonce faite à Lévis portait sur le soutien d'un projet que le fédéral doit financer depuis trois ans.

ISABELLE PORTER
à Québec

La visite du premier ministre Harper à Québec et Lévis n'a pas permis d'en apprendre sur ses projets et investissements futurs dans la région de Québec. L'annonce faite à Lévis portait sur le soutien d'un projet que le fédéral doit financer depuis trois ans.

Le projet vise la revitalisation du secteur d'où partent les traversiers du côté de Lévis. Ce projet nécessitera des investissements de 19 millions dont le fédéral financera le tiers. La première pelletée de terre doit se faire cette année en vue d'une ouverture des nouvelles installations en 2015.

On avait déjà annoncé que ce projet serait financé en partie par Ottawa à l'approche des célébrations du 150^e anniversaire de la ville, en 2010. Mais il aura fallu attendre à cette semaine pour qu'on l'officialise.

Le projet étant déjà connu (transformation du terminal, aménagement d'une piste cyclable, nouveau centre d'interprétation), le premier ministre a profité de l'annonce pour vanter les mérites de Lévis.

« Lévis est remplie de trésors, qu'on pense à la

Maison ancestrale d'Alphonse-Desjardins [...] ou encore au fort de Lévis », a-t-il dit avant d'évoquer le chocolat de la rue Bégin et sa crème glacée plongée dans le chocolat.

Rencontre avec Bonhomme

Un peu plus tôt, il avait commencé son allocution en se réjouissant d'avoir pu prendre le traversier après avoir rencontré le Bonhomme Carnaval. Sur l'heure du dîner, le cabinet du premier ministre avait organisé une séance de photo devant le château de Bonhomme en compagnie de la mascotte et du maire de Québec, Régis Labeaume.

Depuis quelques mois, les relations entre le cabinet Harper et l'équipe de M. Labeaume semblent au beau fixe. Lors d'une annonce au Manège militaire en novembre, les deux hommes avaient pu avoir une longue conversation à propos de laquelle le maire s'était montré fort heureux sans donner beaucoup de détails.

On se rappellera qu'en 2011, c'était tout le contraire à l'époque où le maire multipliait les pressions pour que le fédéral s'engage à financer l'amphithéâtre.

Le Devoir

La Virginie tourne le dos à l'uranium

Des groupes québécois pressent le gouvernement Marois de suivre cet exemple

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Des groupes environnementaux pressent le gouvernement de Pauline Marois de suivre l'exemple de l'État de la Virginie en tournant le dos à l'exploitation des mines d'uranium sur son territoire.

Un projet de loi visant à lever l'interdiction sur l'exploitation des mines d'uranium a été retiré jeudi juste avant qu'il soit soumis à un vote à une commission du Sénat de l'État où il se dirigeait vers une morte certaine. Il est « très frustrant pour moi de constater que je n'ai pas réussi à convaincre certains de mes collègues que [l'exploitation de mines d'uranium] peut être réalisée en toute sécurité et économiquement, ici, en Virginie »,

a affirmé le sénateur républicain John C. Watkins, appuyé par une société minière qui convoitait un gisement d'uranium évalué à sept milliards de dollars dans le sud de l'État.

« Après plus de trois ans d'analyses scientifiques et de débats publics, et malgré les pressions de l'industrie minière, la Virginie a pris une sage décision », s'est réjoui le porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine, Ugo Lapointe. « C'est le temps que Québec décrète aussi un moratoire sur les mines d'uranium », a-t-il lancé.

Après vérification des meilleures pratiques appliquées dans le monde — le Canada inclus —, il n'existe encore aucune méthode éprouvée à long terme pour assurer la sécuri-

sation des grandes quantités de résidus miniers, contenant jusqu'à 85% de la radioactivité originale des gisements exploités, laissés derrière par l'industrie, relève l'Académie des sciences des États-Unis dans un volumineux rapport publié en décembre 2011.

« Cela serait également une suite logique à l'abandon du nucléaire au Québec pour privilégier d'autres sources d'énergie à moindres risques et à moindres impacts », a indiqué le porte-parole de Nature Québec, Christian Simard.

Un BAPE

Le gouvernement péquiste doit épouser les principales recommandations de l'Académie des sciences des États-Unis ou,

s'il s'y refuse, lancer un BAPE générique sur les mines d'uranium, font valoir Québec meilleure mine et Nature Québec.

Cette nouvelle requête intervient au moment où la société uranifère Ressources Strateco inc. tente de forcer par le biais de la Cour supérieure le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à cesser de tergiverser dans le projet Matouish, situé « à la tête des eaux du lac Mistassini, le plus grand lac d'eau douce au Québec ». S'opposant fermement à ce projet, les Cris demandent également un temps d'arrêt sur les projets miniers d'uranium au Québec.

Le Devoir

Le Rôle des médias pendant et après le printemps arabe : le cas spécial de l'Égypte

Conférence publique gratuite en anglais

Le mercredi 6 février 2013 de 14h à 17h30
855, rue Sherbrooke Ouest, Pavillon Leacock, salle 232
Information : media.mcgill.ca ou 514-398-8364

McGill

The New Media Ecology and Dynamics of Power: Lessons from Egypt and Beyond
Zeynep Tufekci
University of North Carolina, Chapel Hill

Youth and Women's Leadership, Cyberactivism, and the Arab Spring: Prospects for Political and Social Transformation in Contemporary Egypt
Sahar Khamis
University of Maryland

Social Media and the Arab Uprising

Marc Lynch
George Washington University



Vous partez gagnant. Vous arrivez gagnant au centre-ville de Toronto.

Avec Porter, vous gagnez jusqu'à deux heures sur un aller-retour à Toronto. Porter atterrit à l'aéroport du centre-ville de Toronto. À deux pas des tours, loin des bouchons de l'autoroute. Il vous restera du temps pour faire vos courses ou du jogging.



Vols au départ de Montréal. Réservez d'ici le 6 février 2013. Tarifs aller simple incluant les taxes, surcharges et frais obligatoires.*
Le rabais est compris dans les tarifs. Tarifs à partir de :

HALIFAX 2 par jour 218 \$ Taxes et frais compris	TORONTO 17 par jour 172 \$ Taxes et frais compris	SAULT STE. MARIE 234 \$ Taxes et frais compris	ST. JOHN'S 275 \$ Taxes et frais compris	SUDBURY 234 \$ Taxes et frais compris	THUNDER BAY 234 \$ Taxes et frais compris	TIMMINS 234 \$ Taxes et frais compris	WINDSOR 234 \$ Taxes et frais compris	BOSTON 256 \$ Taxes et frais compris
CHICAGO 277 \$ Taxes et frais compris	MYRTLE BEACH À partir du 14 février 392 \$ Taxes et frais compris	NEW YORK 245 \$ Taxes et frais compris	WASHINGTON Dulles 245 \$ Taxes et frais compris	PRIX TOUT COMPRIS				

Réservez en ligne, appelez au 1-888-619-8622 ou contactez votre agent de voyages. Téléscripneur – composez « 711 ».

flyporter.com

Nouveau !

Évasions
porter

Économisez sur les forfaits vol-hôtel à evasionsporter.com**

* Réservez d'ici 23 h 59 heure de l'Est le 6 février 2013. Voyagez d'ici le 26 juin 2013. Les tarifs sont fonction de la disponibilité. Porter peut exiger un achat jusqu'à 21 jours à l'avance. Les tarifs annoncés peuvent ne pas être disponibles pendant toute la période de voyage. Le rabais s'applique au tarif de base sans frais ni taxes. Description détaillée des tarifs pour tous les itinéraires sur flyporter.com. Tarifs aller simple en classe Fixe au départ de la ville. Les tarifs à destination de la ville peuvent être différents. Nouvelles réservations seulement. Porter peut exiger un achat à l'avance dans certains marchés. Les tarifs incluent les taxes gouvernementales et les frais obligatoires. Ces montants peuvent aller jusqu'à 150 \$ par aller simple selon la destination. Les taxes étrangères fluctuent selon le taux de change en vigueur. Les frais pour des services optionnels, tels que les changements d'itinéraire, les bagages supplémentaires, la présélection de siège ou d'autres demandes spéciales, peuvent s'ajouter au montant total. Tarifs non remboursables. Il est possible de changer d'itinéraire moyennant des frais allant jusqu'à 200 \$ par personne et par trajet, plus toute différence de tarif. Certaines conditions (incluant des frais de 20 \$ pour l'enregistrement d'un deuxième bagage, et les frais pour bagages excédentaires et/ou trop lourds) peuvent changer sans préavis et ne sont garanties qu'à l'émission du billet. Renseignez-vous auprès de Porter ou de votre agent de voyages. En cas de divergence entre le tarif de nos annonces et le tarif affiché sur notre site Internet au moment de la réservation, ce dernier prévaut.

** Évasions Porter est une entreprise agréée par TICO.

SANTÉ MENTALE :

Freiner la chute

Comment empêcher que la maladie mentale mène à l'itinérance ou à la prison ?

PAULINE GRAVEL

Au début de janvier, un père à bout de souffle livrait en nos pages un témoignage poignant qui soulignait à quel point notre système de santé est inapte à aider et à encadrer les jeunes atteints d'un trouble mental persistant. L'homme vivant en Gaspésie décrivait le parcours tragique de son fils qui, à 28 ans, a été interné en raison de manifestations psychotiques qui se sont révélées être associées à une schizophrénie paranoïde.

Il racontait que les années qui ont suivi ce diagnostic ont été marquées par de multiples déboires : psychoses à répétition, interventions policières et judiciaires, ainsi que tentative de suicide. Refusant d'être traité, son fils « s'est enfoncé graduellement dans la toxicomanie, le vagabondage et la criminalité de survie ». En raison de ses délits, le jeune homme a récolté un emprisonnement de six mois. En probation jusqu'en avril prochain, il s'est réfugié en octobre chez ses parents, qui ont recueilli « un être traqué, totalement désorganisé, très nerveux, bourré de tics et de manies, alcoolique, décroché de la réalité, en proie à des voix fortes, fumeur invétéré vivant de nuit, lugubre, peu communicatif [...] et dont la capacité à toute forme d'autonomie personnelle est amoindrie ».

Notre système actuel « abandonne », voire « condamne à la misère, à la rue, à la violence », concluait ce père de famille.

Des lacunes, des solutions

La directrice générale de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, Lynne McVey, tout comme le commissaire à la santé et au bien-être, Robert Salois, sont conscients des lacunes dans la réponse qui est accordée aux besoins des personnes atteintes d'un trouble mental et ils formulent des solutions pour y remédier.

Pour Lynne McVey, une grande partie de la solution se trouve dans la prévention. « Si un jeune homme est dépisté à 14 ou 15 ans, au moment de son premier épisode psychotique, qu'il fait l'objet d'une intervention intensive à ce moment-là et que sa famille et lui sont pris en charge pendant une période de deux ans, il ne se retrouvera probablement pas à la rue », affirme-t-elle. Par la suite, un intervenant pivot pourrait continuer à suivre cette personne en collaboration avec les organismes communautaires, les centres de santé et services sociaux [CSSS] et les services de première ligne afin qu'elle soit rapidement retournée vers des interventions plus intensives si elle rechute. »

« Il faut maintenir un suivi d'intensité variable selon les besoins de la personne, comme on le fait auprès des personnes cancéreuses », souligne M^{me} McVey qui, avant de prendre les rênes de l'Institut Douglas en janvier 2012, a œuvré pendant 25 ans à l'Hôpital général juif où elle a assuré la direction



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
Lynne McVey

des soins infirmiers et des opérations cliniques de l'établissement et la codirection du Centre du cancer Segal qui y est rattaché.

De son expérience au Centre du cancer Segal, Lynne McVey a aussi retenu le rôle stratégique de l'infirmière pivot qui aide les patients cancéreux à naviguer à travers le réseau de la santé. « Malheureusement, dans le secteur de la santé mentale, aucune infirmière pivot n'est là pour accompagner les personnes qui reçoivent un diagnostic de maladie mentale. Autant le patient que sa famille se retrouvent dépourvus, ne sachant où trouver les ressources adaptées à leurs besoins. Notre rêve est qu'il existe un numéro de téléphone 1 800 en santé mentale et un intervenant pivot qui guiderait le patient durant ses traitements, voire durant l'ensemble de sa vie », propose-t-elle pour parer au « manque de continuité dans les services » que soulève le commissaire à la santé et au bien-être en décembre dernier.

Un accès aux soins difficile

Pour avoir travaillé en santé physique pendant de nombreuses années, Lynne McVey a aussi pu constater que les personnes souffrant d'un trouble mental n'ont pas nécessairement le même accès aux soins de santé que celles atteintes de maladies physiques. « Les problèmes visant la santé physique sont toujours plus urgents que ceux concernant la santé mentale. Selon la culture ambiante, ces derniers peuvent attendre », dit-elle avant de donner l'exemple d'une femme enceinte ayant commencé ses contractions, qui sera admise immédiatement à l'hôpital où on lui trouvera un lit même si l'établissement est achalandé, tandis qu'une maman de deux enfants qui présente des symptômes dépressifs se verra offrir un rendez-vous dans deux mois, et ce, seulement si elle a le courage de révéler son problème.

Comme le commissaire, M^{me} McVey est très sensible à cette iniquité dans l'accès aux soins. « À Montréal, les patients atteints de maladie mentale font face à de longues attentes aux urgences et ils se retrouvent souvent dans des lits pour soins aigus destinés aux patients revenant d'une chirurgie ou de l'urgence. Nous misons sur le bon patient à la bonne place avec le bon traitement au bon moment et avec un bon suivi. »

Pour ce faire, le Douglas favorise le cheminement des patients vers des logements supervisés par des équipes spécialisées multidisciplinaires. « Nous encourageons ainsi un retour graduel de ces personnes dans la communauté. En dirigeant les patients au bon endroit, nous améliorerons la qualité des services à la population souffrant de problèmes de santé mentale et nous réduirons les coûts », explique M^{me} McVey, tout en précisant que l'Institut Douglas dispose actuellement de 1200 places sur le territoire géographique qu'il couvre, mais qu'« il manque 500 places pour la population vivant dans le secteur ouest de l'île de Montréal du Réseau universitaire intégré santé [RUIS] McGill ».

Intervention précoce

Lynne McVey insiste sur le fait que la maladie mentale peut être traitée avec succès, à condition d'intervenir précocement. Mais les tabous et la stigmatisation qui subsistent encore aujourd'hui nuisent au dépistage précoce des personnes à risque. « Même en 2013, par crainte d'être stigmatisées, les personnes sont embarrassées lorsqu'elles doivent aborder leur problème de santé mentale, elles hésitent à demander des soins », dit-elle avant d'insister sur l'importance de travailler à éliminer les tabous. « Il nous faut créer une société plus inclusive dans laquelle un problème de santé mentale sera considéré sans préjugés et avec la même diligence et attention qu'une tumeur cancéreuse. Pour y arriver, il nous faut démystifier la maladie mentale par des campagnes, comme Bell cause pour la cause, ou par des témoignages de personnalités connues. Ces derniers aident à créer un nouveau discours à propos de la santé mentale », souligne-t-elle.

Lynne McVey souhaiterait aussi que les entreprises privées soient plus ouvertes envers leurs employés qui s'absentent du travail pour des raisons de maladie mentale. « Le retour au travail d'un employé ayant souffert d'une maladie mentale est souvent moins bien accueilli que celui d'un employé qui était atteint d'un problème de santé physique », dit-elle en donnant l'exemple d'une jeune femme ayant souffert d'une dépression qui s'est fait dire par son employeur qu'elle ne « pourra revenir au travail avant d'être complètement rétablie à 100% ». « Or nos résultats de recherche nous démontrent que, si la personne fait un retour au travail graduel, le rétablissement se fait plus rapidement », ajoute-t-elle.

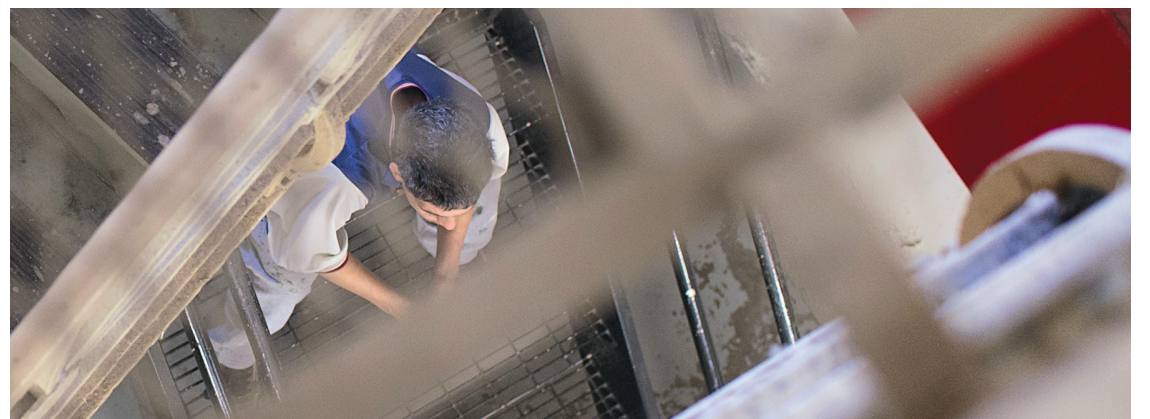
Il y a 60 ans, le cancer était aussi un peu tabou, rappelle M^{me} McVey. « Quand une personne recevait un diagnostic de cancer, elle perdait souvent son emploi et elle le cachait à sa famille. Mais il y a eu une révolution sociale au cours des dernières décennies grâce aux diverses stratégies employées pour recueillir des fonds pour la recherche. On a ainsi déstigmatisé le cancer. Nous sommes, je crois, à la frontière d'une telle révolution en santé mentale », lance-t-elle avec espoir.

Le Devoir



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Nathalie était enseignante quand la maladie mentale l'a frappée, lui faisant perdre son emploi puis la conduisant à la rue. Après une remontée difficile, elle habite aujourd'hui dans un appartement supervisé par une équipe de l'Institut Douglas.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les personnes souffrant d'un trouble mental n'ont pas nécessairement le même accès aux soins de santé que celles atteintes de maladies physiques.

Dépistage précoce : intervenir

PAULINE GRAVEL

Intervenir dès l'émergence des premiers symptômes psychotiques, voire dès l'apparition de signes précurseurs, améliore grandement le pronostic et le devenir du patient. Les données obtenues par l'imagerie cérébrale le corroborent. Pour cette raison, les professionnels de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas déploient maintes approches pour repêcher les jeunes adultes atteints d'un trouble mental ou en voie de l'être.

La maladie psychotique est toxique à la fois pour le cerveau et pour la vie psychosociale de l'individu, affirme le D^r Ridha Joober, psychiatre à l'Institut Douglas et professeur à l'Université McGill. « Une maladie qui touche les fonctions supérieures de l'esprit et du mental aura une toxicité majeure sur les relations interpersonnelles, sur la capacité de la personne à se trouver un travail, d'autant que la maladie apparaît généralement entre 15 et 30 ans, soit à une étape très critique du développement de la personne qui est en train d'établir les premières bases de sa vie future. En réduisant à la fois la toxicité biologique et la toxicité sociale, l'intervention précoce améliore nettement l'état des patients et le pronostic au long cours », précise le D^r Joober avant d'ajouter qu'il a été démontré très clairement que plus la durée de la psychose non traitée est longue, plus la rémission et la récupération sont laborieuses, voire incomplètes.

Sur le plan biologique, certaines études ont montré que plus la psychose non traitée persiste, plus les structures du cerveau, qui ont été associées aux troubles psychotiques, en souffrent. Il existerait même

une corrélation entre la durée de psychose non traitée et le volume de régions cérébrales, comme le cortex préfrontal et orbito-frontal, qui rétrécirait à mesure que s'allonge la durée de la psychose non traitée.

« Plus on reste psychotique longtemps, moins on répond bien aux traitements, probablement en raison de facteurs biologiques et moléculaires, mais aussi psychologiques. Quand on pense qu'il y a cinq nains qui habitent sur les toits et qu'on vit très longtemps avec cette idée-là, il devient beaucoup plus difficile de renverser même si on prend des médicaments », explique le chercheur. Le fait que la récurrence des crises psychotiques soit associée à une récupération moins bonne est également lié à des effets sociaux. « La défaite sociale d'un jeune qui a rechuté après trois épisodes psychotiques

les parents se demandent d'abord s'il s'agit d'une adolescence qui tourne mal ou d'un problème de drogue. Très souvent, la famille se débat avec ce problème pendant très longtemps sans savoir comment intervenir. On perd ainsi énormément de temps. Or ce temps est déterminant dans la qualité des relations que la personne entretient avec son environnement et sa famille. Si on intervient précocement, on pourra aider ces familles-là à mieux s'en sortir. »

Le programme PEPP

Dans le but d'accroître le dépistage des jeunes qui commencent tout juste à présenter des symptômes psychotiques, les chercheurs du Douglas ont préparé des petits films, « des vignettes cliniques », qui décrivent les différents symptômes que peut présenter un jeune ayant développé un trouble psychotique. Ces films ont été présentés aux enseignants, aux travailleurs sociaux et aux psychoéducateurs d'écoles secondaires et d'universités, ainsi qu'au personnel de

CLSC et d'urgences hospitalières pour que, s'ils rencontrent une personne manifestant des symptômes comme ceux-là, ils contactent les intervenants du programme PEPP (premier épisode psychotique non traité) de l'Institut Douglas. Ceux-ci s'engagent à procéder dans les 72 heures qui suivent à une évaluation poussée de la personne et, s'il s'avère qu'elle souffre d'un trouble psychotique, ils proposeront une intervention intensive et un suivi du patient et de sa famille pendant deux ans.

« Nous aidons la personne dans toutes les sphères de son fonctionnement à l'aide de médicaments, de psychothérapie et

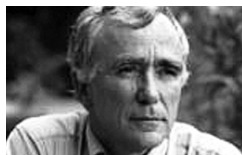
« La maladie apparaît généralement entre 15 et 30 ans, soit à une étape très critique du développement de la personne »

dont il avait récupéré est extrêmement importante », croit le D^r Joober.

Le psychiatre déplore le fait qu'on ne recueille les patients que plusieurs années après l'éclatement de leur maladie. « Quand on prend connaissance de l'historique des patients, on voit souvent qu'ils ont commencé à présenter des symptômes deux ou trois ans auparavant et qu'ils ont vadrouillé longtemps avant d'être reconnus comme souffrant de troubles psychotiques, précise-t-il. Lorsqu'un jeune qui vit avec ses parents commence à présenter des difficultés dans ses relations et que son comportement comporte des éléments bizarres,

centre culturel chrétien de montréal

Enquête sur les nouvelles dominations. Voulons-nous d'un monde désincarné ?



Conférence de
Jean-Claude Guillebaud
Journaliste et écrivain

Mercredi, le 6 février 2013, à 19 h 30

Église des dominicains

2715, Côte-Sainte-Catherine, Montréal
Contribution suggérée: 10\$ - 514.738.6664
centreculturelchretienmontreal.org

Sophie DOWNS

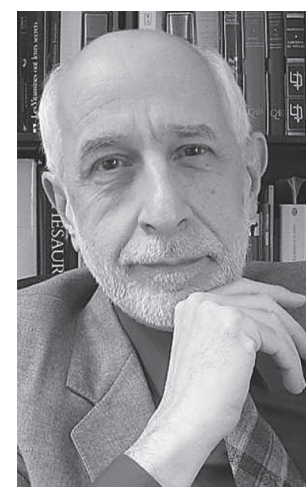
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.

Psychologue clinicienne

ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE

514-861-0630

VIEUX-MONTRÉAL



Congédié ?

Voyez

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

DES SOLUTIONS



61% des personnes incarcérées dans des centres de détention du Québec ont eu à leur dossier un diagnostic de problème de santé mentale ou de toxicomanie au cours des cinq dernières années.

rapidement pour éclaircir l'avenir

d'un soutien social», précise le D^r Joober, directeur associé du programme PEPP-Montréal, avant de souligner l'efficacité du programme qui a permis à plusieurs jeunes de reprendre leurs études universitaires et de décrocher leur diplôme.

«Certains jeunes refusent toutefois les médicaments et notre aide. Ils n'ont pas envie qu'on les accompagne car ils sont à l'âge où l'on revendique son autonomie», affirme le D^r Joober. On tentera alors d'établir une relation de confiance avec eux. «En cheminant avec le jeune, en connaissant mieux sa vie, ses amis, les points qui peuvent le sensibiliser, on peut arriver à lui faire accepter la médication», raconte-t-il.

«Mais il y a des cas sur lesquels on a travaillé ainsi pendant une année, sans résultats, ou, pire, la personne a continué à se détériorer.» On a alors recours à l'ordre de traitement, que l'on peut obtenir en s'adressant au Tribunal de la Cour supérieure du Québec. Pour accéder au programme PEPP, il n'est pas nécessaire d'obtenir une référence d'un médecin généraliste, «les parents peuvent nous appeler directement», précise le D^r Joober.

Avant la maladie

Pour le moment, les cliniciens s'appliquent à dépister les personnes qui vivent leurs premiers épisodes psychotiques, mais des chercheurs de l'Institut Douglas mènent aussi un programme de recherche dénommé CAYR (pour Clinic for Assessment of Youth at Risk) visant à trouver des outils permettant de détec-

Qu'est-ce qu'une psychose ?

«La psychose est pour la maladie mentale ce qu'est la fièvre pour les maladies infectieuses. C'est un symptôme général qui peut être associé à plusieurs maladies», explique le D^r Ridha Joober, psychiatre à l'Institut Douglas. La psychose peut survenir dans la schizophrénie, le trouble schizo-affectif, la maladie bipolaire avec des épisodes maniaques délirants ou hallucinatoires ou avec des épisodes dépressifs délirants ou hallucinatoires. Même les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer peuvent vivre des épisodes psycho-

tiques. «Les personnes qui se trouvent dans un état psychotique sont déconnectées de la réalité. Elles peuvent avoir des hallucinations, c'est-à-dire voir, entendre ou avoir des perceptions gustatives qui ne correspondent pas à la réalité, ou présenter un délire, c'est-à-dire qu'elles ont des idées qui ne correspondent pas aux croyances générales de la population. Les premiers épisodes psychotiques peuvent advenir entre 12 et 40 ans, mais leur manifestation est plus fréquente à 22 ans chez les hommes et à 24-25 ans chez les femmes.»

ter les personnes à très haut risque de développer une maladie psychotique, mais qui ne sont pas encore atteintes.

Les trois critères qu'ils utilisent actuellement pour reconnaître ces personnes sont, premièrement, l'histoire familiale de la personne, car un individu dont les deux parents sont atteints court pratiquement 50 fois plus de risque de souffrir d'un trouble psychotique que la population générale, et une personne ayant un frère ou une sœur atteints court un risque dix fois supérieur. Deuxièmement, la personne doit présenter «un infléchissement subit du fonctionnement scolaire ou social pour des raisons inconnues». Et troisièmement, la personne commence à manifester «des symptômes subcliniques psycho-

tiques, elle a des impressions de déjà-vu, elle entend des voix, elle voit des ombres la nuit, mais elle reste critique face à ce vécu bizarre», précise le D^r Joober.

Dans le cadre du programme CAYR, on offre aux personnes qui présentent ces symptômes — qui appartiennent à la constellation de troubles psychotiques mais qui ne sont pas encore cristallisés — un suivi qui peut comprendre une psychothérapie de soutien et un antidépresseur si elles sont très déprimées, ou une thérapie cognitive et comportementale si elles font de l'anxiété, et «on essaie de voir dans quelle mesure cette démarche peut prévenir la conversion en un trouble psychotique», explique le scientifique.

Les chercheurs ont toutefois

constaté que seulement 10 à 35% des personnes qui présentent ces trois critères développent finalement un trouble psychotique franc. C'est pourquoi ils s'attellent à affiner leurs critères de détection et à en découvrir d'autres faisant appel à l'imagerie cérébrale ou à la génétique, notamment.

Le D^r Joober croit que, pour améliorer le dépistage dans l'immédiat, il faudrait revoir l'organisation de notre système de santé fondé sur le modèle d'une première ligne confiée aux médecins de famille qui, lorsqu'ils diagnostiquent un problème grave, le dirigent vers la deuxième ligne qui, si le cas s'avère vraiment très grave, l'oriente vers la troisième ligne. Le D^r Joober, cette séquence ne convient pas à la santé mentale. «Il faudrait que des spécialistes en santé mentale interviennent au début de la chaîne afin de reconnaître la maladie au début et d'établir un traitement approprié, ainsi qu'une prise en charge adéquate. Et une fois que l'on connaît la trajectoire particulière des personnes, on peut alors les réorienter vers le médecin de famille», dit-il.

Selon le D^r Joober, les jeunes atteints d'un trouble mental n'iront pas spontanément à l'hôpital. Pour les rejoindre, il préconise une approche plus conviviale, comme celle adoptée en Australie avec les *headspace*, des centres conçus pour les jeunes et où ils peuvent boire un café, consulter Internet et rencontrer des professionnels de la santé mentale.

Le Devoir

ENTRETIEN AVEC LA PROTECTRICE DU CITOYEN

Souffrir de maladie mentale en prison

CAROLINE MONTPETIT

Il est fréquent que des problèmes de santé mentale entraînent des malades jusqu'en prison. Et ce n'est pas là que leur état s'améliore. En fait, ils risquent fort de s'y trouver au plus mal. Et de devoir repartir à zéro en sortant.

C'est ce que constatait il y a déjà deux ans la protectrice du citoyen, Raymonde Saint-Germain, dans un volumineux rapport sur les services aux personnes incarcérées souffrant de problèmes de santé mentale dans les prisons provinciales.

«En prison, il vaut mieux souffrir d'une appendicite que de troubles bipolaires», dit-elle en entrevue, car le suivi psychosocial est à peu près inexistant.

Pourtant, la prison sert souvent de point de chute à des personnes souffrant de divers problèmes de santé mentale. «À cause d'un manque de vision psychosociale, elles se retrouvent souvent en détention. Parce qu'il y a de la place, parce que c'est ouvert 24 heures sur 24, parce que c'est facile», remarque-t-elle.

Pour le D^r Jean-Bernard Trudeau, secrétaire adjoint au Collège des médecins du Québec, il est en effet urgent de déjudiciariser les personnes souffrant de problèmes de santé mentale. «Leur place n'est pas en prison, dit-il, ni d'ailleurs dans les salles d'urgence des hôpitaux.»

Pas de médicaments

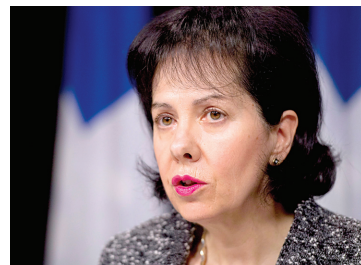
À l'arrivée en prison, souvent à la suite d'un délit mineur, il ne se fait d'ailleurs aucun dépistage de maladie mentale, outre l'évaluation des risques suicidaires, souligne M^{me} Saint-Germain. Ensuite, les personnes bénéficiant déjà de prescriptions se font confisquer leurs médicaments en entrant, à des fins de contrôle du trafic.

Or ces personnes peuvent passer 48 heures, ou une semaine, voire plus d'une semaine sans médication. «Il faut rejoindre un médecin, rejoindre une pharmacie», raconte M^{me} Saint-Germain, ajoutant que l'accès aux services d'un médecin est limité en prison. Le délai peut donner lieu à d'intenses souffrances ainsi qu'à des problèmes de décompensation. «Cela peut être une source de violence», reconnaît-elle.

Elle note aussi que le suivi qui était assuré dans la communauté auprès des personnes souffrant de problèmes de santé mentale est interrompu au moment de l'incarcération. En fait, les soins de santé en prison ne sont pas sous la juridiction du ministère de la Santé et des Services sociaux, mais bien sous celle du ministère de la Jus-

D Lire aussi · Sauvée par le programme PEPP.

Le témoignage de Nathalie, aujourd'hui âgée de 29 ans: «Mon gestionnaire de cas m'a sauvé la vie et m'a réappris à vivre.» À lire à ledevoir.com



JACQUES BOISSINOT PC

Raymonde Saint-Germain

ce que déplore la protectrice dans son rapport.

«Dans la communauté, on ferme le dossier de la personne lorsqu'elle entre en prison», dit-elle. En sortant, cette personne doit donc repartir à zéro, sans aide et sans soutien, ce qui pousse à la récidive.

61% des personnes incarcérées

On n'établit pas de lien direct entre la maladie mentale et la criminalité, qui est plutôt associée à des facteurs socioéconomiques, à l'âge, au sexe, à la scolarité et au lieu de résidence. Reste que 61% des personnes incarcérées dans des centres de détention du Québec ont eu à leur dossier un diagnostic de problème de santé mentale ou de toxicomanie au cours des cinq dernières années.

Ce qui amène la protectrice du citoyen à militer pour une action en amont de la prison pour aider ces personnes en difficulté autrement qu'en les incarcérant.

À ce chapitre, de timides initiatives ont vu le jour au cours des dernières années. Elle nomme le programme PECH, à Québec, ou UPS Justice, à Montréal. Plus récemment, le Service de police de la Ville de Montréal a annoncé la mise en place du projet-pilote ESUP.

Ainsi, on mixe des travailleurs sociaux avec des policiers dans le but d'éviter la judiciarisation excessive des personnes souffrant de problèmes de santé mentale.

«Mais ce n'est pas assez, il faut plus que cela. Il faut travailler à la sensibilisation et à la formation des policiers à la base», dit M^{me} Saint-Germain.

Jeudi dernier, le Service de police de la Ville de Montréal dévoilait enfin son premier plan d'intervention auprès des personnes en crise ou en détresse.

Et deux ans après la publication de son rapport, Raymonde Saint-Germain affirme que le ministère de la Justice va bientôt entamer des consultations sur ses recommandations.

«Je dirais qu'au départ, tous les ministères concernés reconnaissent le diagnostic du rapport. On confirme qu'on est au niveau de la mise en œuvre. Il y a compréhension et volonté, mais il reste encore des défis», dit-elle.

Le Devoir

Papeterie
Gasse - Noisette

Le courrier c'est comme
des fleurs en hiver

Papier Lalo - papiers St-Gilles - Cartes - Plumes
Stylos - Livres d'or - Albums de photos

L'AGENDA MODERNE — agendas MIGNON

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone : 514 845-4980

Heures d'ouverture :
du lundi au vendredi de 10h 00 à 18h 00
les samedis et dimanches de 10h 00 à 16h 30

ABAT-JOUR ILLIMITÉS
L A M P S H A D E S

Obtenez **15%** de rabais !
Présentez ce coupon au moment d'un achat ou d'une commande d'un abat-jour au prix régulier. Nul autre rabais ne pourra être consenti. (Valable du 2 février au 4 mai 2013)

- Plus de **5,000** abat-jour en magasin.
- Le plus grand choix au Canada.
- Service de recouvrement sur mesure.
- Apportez votre pied de lampe pour un ajustement parfait.

NOUVELLE SUCCURSALE À LAVAL!

Montréal : 4875, Jean-Talon Ouest (514) 344-8555 • 1 (866) 747-5555
Laval : 2267, boul. Le Corbusier (450) 682-8280
www.abatjourillimites.ca

ACTUALITÉS

JAPON

Créer une ville sans carbone

Le Japon est en train de repenser ses villes pour faire face à d'éventuelles catastrophes naturelles. Le tremblement de terre et le tsunami de mars 2011 lui ont fait prendre conscience de sa fragilité et surtout des risques liés à l'utilisation du nucléaire. L'archipel s'est lancé dans une quête de solutions innovantes pour réduire sa dépendance énergétique. Deuxième de trois textes.

MÉLANIE LOISEL
à Kitakyushu

Depuis un an, une nouvelle station-service intrigue les conducteurs qui passent par Kitakyushu, une ville industrielle d'environ un million d'habitants située dans le sud du Japon. Alors qu'ils s'arrêtent pour faire le plein à quelques mètres de là, tout le monde se demande à quoi peut bien servir cette station de distribution d'hydrogène.

«C'est normal que cette station ne soit pas très populaire, il n'y a que quatre véhicules, dans toute la ville, qui roulent à l'hydrogène», lance Go Suematsu, le responsable des communications à la Ville de Kitakyushu. «Ces voitures expérimentales ont coûté plus d'un million de dollars à fabriquer, alors elles sont inaccessibles au grand public. Mais les constructeurs du pays disent que les premiers véhicules à hydrogène devraient arriver sur le marché en 2015», poursuit-il.

Depuis déjà trois ans, Toyota, Honda et Nissan ont uni leurs forces pour développer des modèles de voitures qui fonctionneraient uniquement avec une pile dont le combustible serait l'hydrogène. De nombreux scientifiques croient que ce gaz pour-

rait être une bonne source d'énergie dans l'avenir, mais encore faut-il l'approprier.

L'hydrogène ne se trouve d'abord pas seul sur terre. Comme il se jumelle principalement à l'oxygène, la source la plus commune d'hydrogène est l'eau. En plus, c'est un gaz léger, inodore et incolore, donc difficile à capter, à transporter et à stocker.

«Notre grand défi est de développer, en même temps que les véhicules à hydrogène, des points d'alimentation, et surtout, des sources d'approvisionnement», mentionne monsieur Suematsu. «Si nous n'avons pas les infrastructures, qui voudra acheter ces voitures quand elles seront disponibles?», demande-t-il.

Première mondiale

Kitakyushu a ainsi décidé de prendre les devants en créant un prototype de ville alimentée à l'hydrogène. Un pipeline de 1,2 kilomètre de long, enfoui à un mètre sous terre, a été construit pour transporter de l'hydrogène vers des immeubles d'habitations et des lieux publics. C'est une première mondiale.

«L'hydrogène est capté à partir de la vapeur produite par l'immense usine de sidérurgie située en plein cœur de la ville,



ASSOCIATED PRESS

Kitakyushu (en bas sur notre photo) est une ville industrielle d'environ un million d'habitants située dans le sud du Japon.

explique monsieur Suematsu en pointant un gros panache de fumée au loin. Le gaz est alors emmagasiné, puis acheminé à la station-service. De là, un pipeline apporte l'hydrogène vers les édifices qui sont tous dotés d'une pile à combustible qui injecte de l'oxygène lorsque l'hydrogène arrive pour produire de l'électricité.»

Assis dans son bureau à l'hôtel de ville, le directeur de la stratégie internationale pour l'environnement, Reiji Hitsumoto, débordé d'enthousiasme par rapport à ce projet. Selon les premiers résultats, les piles à hydrogène, d'une puissance de 1 à 3 kilowatts, fournissent de 20 à 60% des besoins électriques des immeubles raccordés au pipeline, et ce, sans émettre de CO₂.

Néanmoins, les environnementalistes déplorent que

l'hydrogène soit capté à partir de la vapeur des hydrocarbures, ce qui est loin d'être écologique. «On ne peut pas tout régler du jour au lendemain. Il faut prendre un problème à la fois», affirme sans hésiter monsieur Hitsumoto. «Si vous aviez vu Kitakyushu dans les années 60. C'était une ville qui se vantait d'avoir sept différentes couleurs de fumée dans le ciel, il était impossible de voir le fond de l'eau, et les enfants rentraient de jouer dehors couverts de suie. Il nous a fallu plus de 20 ans pour tout dépolluer, et ça nous a coûté au moins 8 milliards de dollars», raconte-t-il en précisant que tout le monde y a mis du sien, tant les gouvernements, les entreprises que les citoyens.

Modèle de ville verte

Kitakyushu a même été baptisée la ville du miracle. Elle figure maintenant parmi les villes écologiques du Japon, en plus d'avoir été choisie comme modèle de ville verte par l'OCDE. Difficile à croire en voyant la dizaine de cheminées d'aciérie et de fonderie qui borde la baie de Dokai.

«Nous sommes une ville d'industries lourdes, c'est sûr qu'elles émettent des gaz carboniques, mais nous cherchons des solutions pour réduire de 50% nos

CO₂ d'ici 2050», note monsieur Hitsumoto.

Pour y arriver, les responsables de Kitakyushu multiplient les initiatives comme celles de la ville alimentée à l'hydrogène. Il y a quelques années, un quartier entier a été transformé en centre de recyclage, où 26 entreprises récupèrent absolument tout: les vieux téléviseurs,

des panneaux solaires sur les toits des gares et des abris d'autobus, en faisant pousser des jardins sur les édifices publics ou en installant des éoliennes.

«Ce qu'il faut, c'est aussi d'encourager nos entreprises à produire et à transformer ici. Nous créons de cette façon de l'emploi, et en plus, nos règles environnementales sont beaucoup plus sévères qu'ailleurs en Asie», indique M. Hitsumoto en sortant du coup un catalogue de produits certifiés éco-premium.

«Nous avons développé cette certification afin d'identifier facilement les produits locaux. Les produits portant la mention éco-premium sont véritablement fabriqués à Kitakyushu, comme ce robinet économiseur d'eau, cette pompe de filtration ou ces ampoules LED de Toshiba», dit-il en feuilletant le document. «Pour créer une ville sans carbone, il n'y a pas qu'une seule solution. Toutes nos actions sont importantes, à un point tel que même ma cravate est fabriquée avec des produits recyclés!»

Collaboration spéciale
Le Devoir

Lundi: Construire une ville intelligente



ANIMATION: KARINA MARCEAU, JOURNALISTE INDÉPENDANTE

Poursuivez vos réflexions avec les journalistes du Devoir

ÉMISSION 1

LE DEVOIR+

À Canal Savoir, lundi 20 h

CE MOIS CI :

Le politicien idéal en 2013

Entrevue avec le chroniqueur politique Michel David

Les mesures d'austérité du FMI

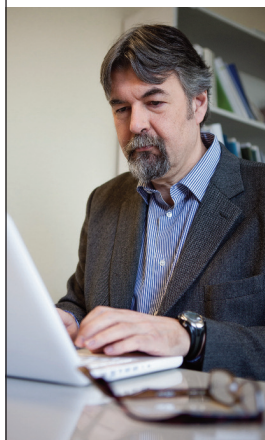
Entrevue avec le chroniqueur économique Éric Desrosiers

Les défis du journalisme d'enquête

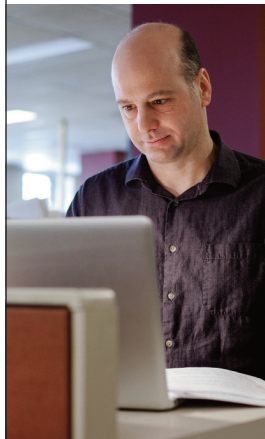
Avec la rédactrice en chef Josée Boileau

Le Devoir de philo

L'éducation selon la philosophe Hannah Arendt Par Marianne Di Croce (collaboratrice)



MICHEL DAVID



ÉRIC DESROSIERS

PROLONGEZ VOTRE EXPÉRIENCE :
www.ledevoir.com

ET TOUS LES MARDIS À L'ÉMISSION
Le Midi Libre



LE DEVOIR

PHOTOS: JEAN-FRANÇOIS HAMMELIN

canal
SAVOIR

Votez pour
LE PRIX DU PUBLIC QUÉBEC SCIENCE
DÉCOUVERTE DE L'ANNÉE 2012
en collaboration avec Explora



25
prix
à gagner

Notre jury a sélectionné 10 percées scientifiques issues des universités et laboratoires du Québec. À votre tour de choisir laquelle est la plus importante.

Votez sur
www.quebecscience.qc.ca/decouverte2012

Pour participer et consulter le règlement du concours, allez au www.quebecscience.qc.ca/decouverte2012. N'oubliez pas d'expliquer votre choix en quelques mots car votre réponse pourrait être publiée. Le vote prend fin le 21 février 2013.



DERNIÈRE CHANCE!

Fonte de Prix

jusqu'à

30% DE MOINS

**APPLICABLE POUR DES DÉPARTS
 DU 19 FÉVRIER AU
 31 MARS 2013**



DÉPARTS DE MONTRÉAL • 1 SEMAINE • TOUT COMPRIS

HOLGUIN <i>smile</i> Brisas Covarrubias ★★★PLUS Chambre forfait VIP • 12, 14 et 19 mars	845\$ PUNTA CANA Natura Park Eco Resort & Spa ★★★★★ Chambre • 19, 20 et 26 février	1095\$ RIVIERA NAYARIT Riu Jalisco ★★★★★PLUS Chambre • 23 février	1195\$
PUERTO PLATA ★★★PLUS <i>smile</i> Casa Marina Beach Resort Chambre supérieure vue jardin 21, 26 février, 22 et 26 mars	895\$ CANCUN Oasis Cancun ★★★★★ Chambre • 19, 20 et 26 mars	1165\$ ROATAN, HONDURAS Fantasy Island Beach Resort & Marina ★★★ Chambre vue mer • 18 février et 11 mars	1295\$
CAYO COCO Iberostar Mojito ★★★★★ Chambre • 24 février, 12 et 19 mars	945\$ JAMAÏQUE ★★★★★ Sunset Jamaica Grande Resort Chambre Super Select 22 février, 15 et 22 mars	1275\$ SAINT-MARTIN <i>smile</i> Sonesta Maho Beach Resort & Casino ★★★★★ Chambre deluxe vue jardin • 7, 17 et 24 mars	1395\$
VARADERO <i>smile</i> Mercure Playa de Oro ★★★★★ Chambre supérieure 20, 23 février, 6 et 13 mars	945\$ LA CEIBA, HONDURAS <i>smile</i> Palma Real Caribe Hotel & Villas ★★★★★ Chambre Palma Real vue mer partielle 15 et 22 février	1195\$ COSTA RICA Doubletree Resort by Hilton Puntarenas ★★★★★PLUS Chambre • 18 et 25 février	1395\$
CAYO SANTA MARIA ★★★★★PLUS <i>smile</i> Husa Cayo Santa Maria Suite junior • 25 février, 14 et 18 mars	995\$ PANAMA ★★★★★ <i>smile</i> Playa Blanca Beach Resort Chambre deluxe • 22 février	1195\$ RIVIERA MAYA Grand Sunset Princess All Suites Resort & Spa ★★★★★ Suite junior • 19 et 20 février	1395\$

**Pour réserver vos vacances Sunwing
 contactez votre agence de voyages ou visitez Sunwing.ca/fr**

Offre d'une durée limitée applicable sur des nouvelles réservations effectuées du 2 au 8 février 2013 (inclusivement). Les économies de 30 % sont basées sur les tarifs brochure du Smile Brisas Covarrubias pour les départs du 12, 14 et 19 mars 2013. Les économies sont reflétées dans les prix. Ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle, est sujette à changement et peut être retirée en tout temps sans préavis. Sièges et disponibilité limités à ces prix. Le prix est par personne, basé en occupation double pour un forfait vacances d'une semaine incluant taxes et frais relatifs au transport sauf la taxe locale au départ de certaines destinations (Cuba 25CUC, RD 30US\$, Costa Rica 28\$US, Panama 40\$US, Honduras 37\$US). Les prix incluent les taxes et frais relatifs au transport sauf la taxe locale payable au départ de certaines destinations. Prix valides au moment de l'impression. Les prix n'incluent pas la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages de 2,00\$ par tranche de 1,000\$ de services achetés. Vols opérés par Sunwing Airlines ou Travel Service. Le service en vol peut varier selon l'horaire des vols et la destination. Pour connaître les conditions générales, veuillez consulter la brochure 2012/13 de Vacances Sunwing. Titulaire d'un permis du Québec 02/02/2013

ACTUALITÉS

EMPLOI

SUIITE DE LA PAGE 1

d'abord nié que les fonctionnaires-enquêteurs de Service Canada se font imposer des quotas de prestations à couper — 40 000 \$ par enquêteur par mois, selon nos sources. L'enquêteur doit débusquer les fraudes potentielles et les prestations à récupérer ou à ne pas verser. Le dossier qu'il collige est ensuite approuvé par un autre agent qui a le pouvoir décisionnel effectif.

« Il n'y a pas de quotas, c'est complètement faux », a soutenu en Chambre le ministre des Affaires étrangères, John Baird. La ministre des Ressources humaines, Diane Finley, a elle aussi d'abord affirmé qu'il « n'y a pas de quotas pour les employés du ministère. Pas du tout. »

Mais tout est question de nuances. En point de presse, après la période de questions, M^{me} Finley a expliqué que ces quotas existent bel et bien... mais qu'ils ne sont pas individuels.

« Il n'y a pas de quota individuel pour les travailleurs [à Service Canada]. Ce sont des objectifs globaux, ou pour une région. Mais c'est pour identifier la fraude : c'est très important, parce que si on n'attrape pas les fraudeurs, ce sont les Canadiens qui respectent le système qui vont en souffrir. »

M^{me} Finley a mentionné que « le ministère a réussi à mettre un terme au versement de 530 millions en prestations inadmissibles l'an dernier. Cependant, le programme d'assurance-emploi a tout de même perdu des centaines de millions [encore à récupérer] », a-t-elle affirmé.

Un document obtenu par *Le Devoir* cette semaine montrait que la seule division Ouest et Territoires de Service Canada avait un objectif « d'économies » de prestations de 114,5 millions pour l'année fiscale en cours.

Jouer sur les mots

Mais quota régional ou personnel, l'opposition ne voit aucune différence. « On joue sur les mots et c'est ridicule », estime la députée néodémocrate Marjolaine Boutin-Sweet. « Ça veut dire la même chose. »

« Tout ce que ce gouvernement veut faire, c'est récupérer de l'argent », a ajouté sa collègue Chris Charlton. Or, rappelle-t-elle, cet argent appartient « aux travailleurs et aux employeurs qui ont payé pour les travailleurs qui perdent leurs emplois. »

Le chef du Bloc québécois, Daniel Paillé, a fait valoir que des « objectifs par région ou par localité, à un moment donné, quand tu gères ça, il faut bien donner des objectifs par individu ». La ministre a d'ailleurs reconnu que le système en place permet de « s'assurer que nous avons des gens motivés qui peuvent savoir quand ils ont bien fait leur travail. »

« S'il faut absolument 40 000 \$ par mois, est-ce que la ministre se rend compte qu'un enquêteur qui serait à court de son objectif à la fin du mois [va être plus sévère] ? », a demandé M. Paillé.

Pour la ministre Finley, les critiques du NPD montrent que ce parti « appuie encore une fois ce qu'on appelle en anglais les bad guys [méchants]. Les seules personnes qui seront perdantes, c'est l'opposition qui nous empêche de contrer la fraude. »

Les critiques contre le nouveau régime d'assurance-emploi excèdent cette question des

quotas. Devant les mobilisations sur le terrain (au Québec et dans les Maritimes, surtout), devant aussi les demandes d'assouplissement du gouvernement québécois, Stephen Harper a indiqué vendredi qu'il n'entendait pas revenir sur les décisions prises.

De passage à Lévis, où il a rencontré la première ministre Pauline Marois, M. Harper a d'abord rappelé que l'assurance-emploi « est une compétence clairement fédérale, selon la Constitution canadienne. Nous avons l'intention de respecter cette compétence. »

Concernant les travailleurs saisonniers — les premiers concernés par le resserrement des règles —, M. Harper a indiqué que « l'assurance-emploi sera là » pour eux s'il n'y a pas d'emploi dans la région.

M^{me} Marois a expliqué après sa rencontre avec M. Harper que celui-ci a tenté de la convaincre que ses appréhensions n'étaient pas fondées et que la réforme adoptée à Ottawa ne pénaliserait pas les travailleurs saisonniers québécois.

Mais la première ministre a dit qu'elle demeurerait malgré tout « très sceptique ». « Son interprétation de sa loi est un peu différente de celle que nous en faisons », a commenté M^{me} Marois. Elle entend demander qu'on lui fournisse des rapports sur l'impact réel de la réforme sur les travailleurs saisonniers québécois.

Avec Marie Vastel et Isabelle Porter
Le Devoir



De passage à Lévis vendredi, où il a rencontré la première ministre Pauline Marois, M. Harper a rappelé que l'assurance-emploi « est une compétence clairement fédérale, selon la Constitution canadienne. Nous avons l'intention de respecter cette compétence. »

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

SANTÉ

SUIITE DE LA PAGE 1

deux enfants. Nourris, logés, ils participent à divers ateliers, dont des séances de cuisine. Certains y habitent depuis des décennies.

Aujourd'hui, Nathalie habite pour sa part dans un appartement supervisé, non loin de chez Nancy Auger et de l'hôpital Douglas. Elle fait elle-même son épicerie, ses repas et son ménage. Mais elle reçoit la visite d'une intervenante plusieurs fois par semaine.

« Dans l'immeuble, il y a plusieurs personnes qui souffrent des mêmes problèmes, alors on peut se parler », raconte-t-elle, assise à côté d'une pile de livres dans son petit appartement de LaSalle. À 51 ans, Nathalie ne pense pas retourner à l'enseignement, un métier exigeant, entre autres sur le plan relationnel. Elle n'envisage pas non plus de vivre dans un appartement non supervisé. Mais elle apprécie le degré d'autonomie dont elle jouit aujourd'hui. « J'aime ma petite indépendance », dit-elle.

Différents niveaux de supervision

Les appartements supervisés, c'est un concept que l'Institut Douglas a commencé à développer vers 2008, pour soutenir les personnes souffrant de problèmes de santé mentale après leur hospitalisation. « Nous disposons de logements offrant différents niveaux de supervision. Une personne peut commencer dans un logement qui assure un suivi intensif et déménager éventuellement dans un logement où il y a moins de supervision et plus d'implication du CSSS », souligne Lynne McVey, directrice générale de l'Institut universitaire en santé mentale Douglas.

La plupart des personnes qui vivent dans les logis de LaSalle ont fréquenté auparavant la maison de transition que tient Nancy Auger.

« Après la désinstitutionnalisation, on a vu des personnes qui vivaient en milieu familial durant toute leur vie », raconte Hélène Racine, directrice des soins infirmiers à l'Institut Douglas. Désormais, on espère les intégrer davantage dans la société, avec une médication adaptée et un soutien permanent.

« En 2008, il y avait deux personnes qui demeuraient chez nous qui manifestaient beaucoup d'intérêt à avoir leur propre appartement », se souvient Nancy Auger, qui est aussi propriétaire des bâtiments où sont établis ces appartements.

La plupart des locataires de Nancy Auger ont déjà vécu seuls, et ont eu des expériences malheureuses. C'est le cas d'Evgeny, 24 ans, dont la mère a obtenu une ordonnance de la cour pour qu'il quitte un appartement devenu insalubre. « Les personnes qui ont des problèmes de santé mentale ont tendance à accumuler beaucoup de choses, raconte Nancy Auger. Ils mettent les choses dans des sacs. En anglais, on appelle ça le hoarding. » Certains locataires finissent ainsi par être évincés de leur logement.

« J'ai une cliente qui a 26 paires de gougounes, et c'est vraiment un cas typique », raconte Nancy. Depuis son hospitalisation, Evgeny habite chez Nancy Auger, où il est nourri et logé, et où on supervise sa prise de médicaments. Son rêve ? « Avoir un appartement supervisé », répond-il, assis dans un coin de la cuisine de la maison de transition de M^{me} Auger. Mais il sait qu'il doit d'abord établir un plan d'intervention. « Plus on les soutient, plus on les met dans des environnements normalisants, plus on les pousse pour qu'ils se rétablissent, plus on devient très proches d'un environnement autonome », poursuit Hélène Racine.

La pension complète chez Nancy Auger coûte aux usagers 750 \$ par mois, tandis que le loyer de l'appartement supervisé, sans pension, tourne autour de 415 \$ par mois. Le suivi psychosocial, quant à lui, est assuré par le système de santé. Nancy Auger rend visite à ses locataires au moins quatre fois par semaine, et elle est joignable 24 heures sur 24. Certains arrivent à occuper un emploi, toujours sous la supervision de professionnels.

Le risque de rechute

Mais la formule d'appartement supervisé n'est pas une panacée, et le risque de rechute est réel. C'est le cas de ce jeune schizophrène de 20 ans qui a recommencé à consommer de la drogue après la mort de sa mère. Nancy Auger est arrivée à son appartement alors qu'un bouilli brûlait sur le rond du poêle et que le feu menaçait de prendre dans la maison. Le jeune homme est alors retourné vivre à la maison de transition, où

il finit présentement son secondaire. Plusieurs schizophrènes finissent par faire de l'« auto-médication », avec de la drogue et de l'alcool, et deviennent du coup toxicomanes.

Environ un millier de personnes vivent ainsi dans des appartements supervisés, à différents degrés, par l'hôpital Douglas. Mais le manque de places est criant, entre autres pour les malades plus lourds. L'Institut Douglas estime que 500 places manquent en tout dans son réseau de l'ouest de l'île. Il faut dire que l'hôpital ne garde pas les cas en réadaptation plus de six mois, tandis que l'unité de courte durée ne les abrite guère plus de 30 jours.

Nancy Auger le reconnaît : certains malades ne peuvent pas trouver asile chez elle : ceux qui ont un passé de pédophilie, par exemple, ou qui présentent un profil de dangerosité. Pour ceux-là, il faut trouver des places ailleurs, et ces places, réservées pour des cas lourds, manquent. Certains se retrouvent dans des ressources privées, où ils ne bénéficient pas des mêmes services axés vers le rétablissement.

D'ailleurs, sur les 6000 sans-abri qui hantent les rues de Montréal, 2000 sont diagnostiqués ou diagnostiquables par le système de santé, même s'ils n'ont « pas accès aux services », dit Hélène Racine. « Parfois, ils détruisent tout, ou ils se sauvent, puis ils retournent dans la rue », reconnaît-elle.

Même en traitement, plusieurs personnes atteintes de maladie mentale, comme la schizophrénie et la psychose bipolaire, par exemple, continuent d'entendre des voix. « On appelle ça des voix résiduelles », dit Hélène Racine. Mais elles peuvent apprendre à gérer ce phénomène.

D'ailleurs, Hélène Racine rappelle que la majorité des personnes schizophrènes fonctionnent très bien en société, alors que d'autres ne pourront pourtant jamais vivre de façon parfaitement autonome.

C'est peut-être le cas de Louise, qui vit dans la résidence de Nancy Auger depuis 24 ans. « Je suis très bien ici, j'aime faire de la cuisine », dit-elle.

« Quand on lui parle d'aller en appartement supervisé, elle se met à décompenser », remarque Nancy Auger.

Le Devoir

ÉLANS

SUIITE DE LA PAGE 1

compris au *Devoir*. Son album folk *Variations fantômes*, où il s'est inspiré des mélodies et des thèmes de la musique classique pour composer des pièces de rupture amoureuse, hante encore plusieurs mélomanes par sa puissance émotive. Cette année, le scénario s'est répété pour le quatuor Avec pas d'casque, dont l'album *Astronomie* a été récompensé dans les catégories « choix de la critique » et « auteur ou compositeur de l'année » au plus récent gala de l'ADISQ.

Le chanteur d'Avec pas d'casque, Stéphane Lafleur, et Philippe B passent d'ailleurs du temps ensemble ces jours-ci, en prévision de leur concert commun de vendredi prochain, à l'église Saint-Jean-Baptiste. Spectacle complet depuis des lunes, c'est dire l'engouement. Petits chanteurs sont devenus grands.

Cheveux bouclés, lunettes au nez, Philippe B trace tout de suite un parallèle entre son aventure et celle d'Avec pas d'casque. « On a un peu vécu la même chose eux et moi, nos albums ont connu un élan. On le sent dans la quantité de gens dans les salles, dans les quantités de disques vendus, qui restent modestes, mais qui ont quand même doublé ! » À preuve, *Astronomie* a trouvé plus de 10 000 preneurs à ce jour, un chiffre plus qu'honorable dans le contexte où les ventes de disques sont en chute libre.

Il y a une grande humilité qui lie ces deux carrières. Les deux paroliers ont l'approche de l'artisan qui fait les choses pour qu'elles soient justes et belles avant que de penser à les vendre. Lafleur et Bergeron (c'est le nom de monsieur B) ne jouent pas aux fanfarons, et on ne voit pas leur visage sur leur pochette respective.

« Y a peut-être un ton commun dans ce qu'on fait. On dirait que notre génération n'est pas dupe devant certaines affaires médiatiques, devant certains procédés, le cynisme a tellement détruit tous les mécanismes de promotion, lance Lafleur. De toute façon, j'ai toujours pensé mes chansons comme si je m'adressais à mes amis. Pis de toute façon quand tu pars un band, c'est un peu ça qui se passe ! »

Le travail de la langue

Avant d'être en solo, Philippe B a joué pendant plusieurs années avec Pierre Lapointe. « J'ai fait des chansons plus personnelles, plus intimistes, dans un contexte de réaction, après avoir créé dans un groupe où je ne pouvais pas parler de moi. J'écrivais des tonnes dans des cahiers, mais elles ne pouvaient pas en sortir. Là, en solo, je peux les faire, au "je". C'est plus sur le ton de la confiance, j'ai trouvé ma voix, pas trop cheesy. »

Philippe B, par exemple, écrit des trucs comme ça : « Je monte le son jusqu'aux étoiles / et les décibels martèlent mon cœur de chagal / J'sais pas si c'est normal / Mais quand ça fait mal ça m'a fait du bien ». Stéphane Lafleur, lui, est un peu plus cryptique. Sur *Dommage que tu sois pris*, le dernier EP du groupe à paraître mardi (voir encadré), il écrit : « Donne-moi la force de l'original / Quand le char veut passer à travers / Sans peur dans la lumière des phares ».

Quand on le lance sur son niveau de langage, l'auteur de *Variations fantômes* s'emballa, souligne le travail du poète Dany Plourde, lacère « la poésie de madame qui décrit un arbre pendant une page », cherche un peu en marge de la poésie de bar et de sacre. Lafleur hoche la tête. « Ce qui unit nos trucs, c'est le travail de la langue, justement. Dans les deux cas, le texte n'est pas accessoire, la parole est beaucoup le moteur de ce qu'on fait. »

Leurs mots sont quelque part entre le joul et la poésie sans jamais être l'un ou l'autre, et leur langue est totalement incarnée dans la réalité québécoise d'aujourd'hui. « Je cherche un ton québécois, résume Philippe B. J'ai pas envie de faire la proposition de Bernard Adamus à fond, et j'ai pas envie de faire Pierre Lapointe, avec un français international. Je cherche le ton entre les deux. Je pense à Desjardins, si j'enlève les tonnes comme Le bon gars. » « Avec les années, tu raffines ton style, tu trouves ton camp, ta balance », résume Lafleur.

Philippe B pointe Stéphane. « Quand Stéphane me parle, ça se peut. C'est comme un gars saoul dans un bar qui me parle d'une affaire abstraite, éthérée. Je ne comprends rien, mais c'est beau. Moi, j'ai moins ce naturel-là de décoller. Je suis trop cérébral peut-être... »

Le Devoir

Un nouveau EP pour Avec pas d'casque

Près d'un an après la sortie d'*Astronomie*, le quatuor Avec pas d'casque offre dès mardi sept nouvelles chansons rassemblées sur le EP *Dommage que tu sois pris*.

« Au moment de faire *Astronomie*, ces morceaux-là n'allaient pas tout à fait avec l'esprit du disque. C'est donc pas la suite, mais un complément », dit le chanteur Stéphane Lafleur. *Dommage que tu sois pris* plonge ses racines dans le country plus que dans le folk. Les mélodies et les structures y sont toutes simples, la guitare *slide* prend beaucoup plus de place, laissant un peu derrière le cor baryton.

« Toutes ces chansons-là étaient orphelines, et étonnamment, elles se retrouvent ensemble et forment un corpus qui se tient. Le groupe va arrêter une couple de mois, alors c'est une façon de dire merci pour la belle année. »

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h Renseignements et administration : 514 985-3333



Le Devoir sur ledevoir.com



sur Facebook et sur Twitter

La rédaction

Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Publicité

Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par télécopieur 514 985-3390

Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3344
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340

Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30)

Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Agenda culturel

Au téléphone 514 985-3346
Par télécopieur 514 985-3390